



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE,
DE LA RURALITE ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

<p>Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Sous-Direction des Politiques de Formation et d'Education Bureau des Diplômes de l'Enseignement Technique 1 ter avenue de Lowendal 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Florence Salhi Tél. : 01.49.55. 47.75 Fax : 01.49.55.40.06 Florence.salhi@educagri.fr</p>	<p>NOTE DE SERVICE DGER/SDPOFE/N2011-2109 Date: 13 septembre 2011</p>
--	--

Date de mise en application : Rentrée scolaire 2011 Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

Annule et remplace la note de service
DGER/SDPOFE/N2010-2107 du 24 août 2010

à

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

Nombre d'annexe : 0

Objet : Thèmes des Travaux Personnels Encadrés (TPE) en classe de première S spécialité « écologie, agronomie et territoires »¹ du baccalauréat général – Années scolaires 2011/2012 et 2012/2013.

Résumé : Cette note expose les thèmes des travaux personnels encadrés en classe de première S spécialité « écologie, agronomie et territoires »¹ pour les années scolaires 2011/2012 et 2012/2013.

Bases juridiques : Note de service DGER/SDPF/N2011-2086 du 11/07/2011 : Référentiel de formation des enseignements spécifiques et de l'enseignement de spécialité du cycle terminal de la série S spécialité " écologie agronomie et territoires " ¹ du baccalauréat général, mis en œuvre dans les établissements de l'enseignement aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires.
Arrêté du 27 janvier 2010 modifié relatif à l'organisation et aux horaires des enseignements du cycle terminal des lycées, sanctionnés par le baccalauréat général

Mots-clefs : TRAVAUX PERSONNELS ENCADRES – BACCALAUREAT GENERAL S

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Administration centrale - Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt - Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM - Hauts-commissariats de la République des COM - Conseil général de l'Agriculture de l'alimentation et des espaces ruraux - Inspection de l'enseignement agricole - Unions nationales fédératives d'établissements privés 	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole - Organisations syndicales de l'enseignement agricole - Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole

La présente note de service a pour objet de préciser les thèmes des travaux personnels encadrés (TPE) en classe de première S spécialité « écologie, agronomie et territoires »¹ à la rentrée scolaire 2011 pour les deux années scolaires 2011-2012 et 2012-2013.

Ces thèmes sont les suivants :

- Environnement et progrès
- Contraintes et libertés
- Avancées scientifiques et réalisations techniques
- Ethique et responsabilité
- Santé et bien être
- Mesures et évaluations.

Les TPE sont pris en compte dans la délivrance du baccalauréat général sous la forme d'une épreuve obligatoire anticipée.

Des fiches d'accompagnement seront disponibles sur le site EDUSCOL :

<http://eduscol.education.fr/>

Le sous-directeur des politiques de formation
et d'éducation

Philippe VINCENT

¹ « EAT » : appellation modifiée par arrêté modificatif de l'arrêté du 27 janvier 2011 précité, en attente de la publication.